

Téléphone 112.41

ASSOCIATION

Téléphone 112.41

DES

Abonnés au Téléphone

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrond^e)

Pour la Publicité, s'adresser à PARIS-TÉLÉPHONE, 10, Rue Bailleul. — Tél. 113.23

" LES TÉLÉPHONES "

" ASSOCIATION DES ABONNÉS "

« L'excès du mal, parfois, engendre le remède; et la crise téléphonique a, durant l'été dernier amené la constitution d'un organisme nouveau et précieux; l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, La tentative mérite d'être signalée et suivie, parce que, d'abord, elle est d'un intérêt immédiat et peut faciliter beaucoup la tâche du Parlement et de l'Administration; ensuite parce qu'elle a de l'avenir et nous présente un exemplaire typique d'une forme de groupement qui se développera de plus en plus dans les sociétés futures; les groupements de consommateurs.

« Le Parlement et l'Administration doivent donc s'habituer à tenir compte de ces Associations qui unissent les gens spécialement intéressés au bon fonctionnement de telle ou telle industrie d'Etat. Les représentants de l'Etat ne doivent traiter ni en intrus, ni en adversaires ces citoyens qui ont le droit d'exiger d'être bien servis et dont le concours peut apporter une aide efficace et indispensable à la réussite de l'exploitation. Pour faciliter cette collaboration, un groupement des Abonnés, L'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, est nécessaire. Il ne faut pas le décourager, mais l'encourager au contraire, en lui prouvant qu'on tient compte de ses doléances, accueillir ses délégués, les initier au fonctionnement de tous les rouages, solliciter leur contrôle..... »

(Extrait du Rapport présenté au Parlement, au nom de la Commission du Budget, par M. MARCEL SEMBAT, Député de la Seine, Rapporteur du Budget des Postes, Télégraphes et Téléphones).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis M. de Montebello, 12, rue de Prony. Tél. 513.31.

Vice-Président : M. Max Vincent, Avocat à la Cour, 96, rue de la Victoire, Vice-Président du Touring-Club de France. Tél. 211.45.

Trésorier : M. P. Créténier, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis. Tél. 258.87.

Secrétaire : M. F. Thévin, Editeur, 38 bis, Avenue de la Grande-Armée. Tél. 546.78.

Membre : M. E. Archdeacon, 77, rue de Prony, Tél. 511.22.

Membres : MM. Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin, Tél. 211.38.

Dr Léon Petit, Secrétaire général de l'Œuvre des Enfants Tuberculeux, 20, rue de Penthièvre, Tél. 517.17.

Max Richard, Président de la Chambre syndicale de l'Automobile, 24, avenue des Champs-Élysées. Tél. 516.78.

P. Munier, 6, rue de Seine. Tél. 822.08.

Dr Trognon, Médecin du Ministère de la Justice, 41 bis, rue Marguerite. Tél. 526.79.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque, Tél. 528.41

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne, Tél. 512.11

Membres : MM. Caron, Agréé, 1, place Boiëddieu, Tél. 143.96.
Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université, Tél. 728.74.

Rodanet, Avocat à la Cour, 19, rue d'Aumale, Tél. 248.16.

INGÉNIEUR-CONSEIL

M. H-J Webb, 35, Old Queen Street, Londres.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 12, rue du Mont-Thabor, Tél. 292.50.

L. Schmoll, Avocat à la Cour, 14, rue Lord Byron, Tél. 584.46.

Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université, Tél. 522.43.

Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare, Tél. 234.32.

Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré, Tél. 571.12.

PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PROPAGANDE

M. Fallex, Avocat, 8, rue Fromentin, Tél. 102.12.

BUT DE L'ASSOCIATION

L'Association des Abonnés au Téléphone a pour but l'amélioration des services téléphoniques, télégraphiques et postaux.

En ce qui concerne spécialement le téléphone, l'Association s'est donné comme principale mission d'étudier de très près les causes du mal ainsi que les remèdes qu'il était possible d'y apporter.

En conséquence l'Association se propose d'obtenir notamment :

1° La suppression dans le contrat d'abonnement de toutes les clauses draconiennes qui constituent au profit de l'Administration et aux dépens des Abonnés des privilèges intolérables;

2° Obligation pour l'Administration d'avoir pour ses clients les Abonnés plus de déférence et de répondre à leurs doléances;

3° Réduction du prix de l'abonnement (avec maximum de 400 francs) par la substitution au tarif forfaitaire actuel du tarif forfaitaire *gradué* pour mettre le téléphone à la portée de tous;

4° Réorganisation du haut personnel suivant des principes absolument commerciaux et amélioration des conditions de travail du petit personnel, spécialement au point de vue hygiénique;

5° Constitution d'un nouveau matériel en rapport avec l'accroissement du nombre des Abonnés et avec les progrès considérables de l'industrie téléphonique à l'étranger.

Accessoirement l'Association se met à la disposition de ses membres pour leur fournir les renseignements dont ils auraient besoin et pour transmettre et appuyer leurs réclamations.

AVIS IMPORTANT

Les cotisations ne doivent, sous aucun prétexte, être remises aux inspecteurs. Les quittances sont présentées directement par l'Association.

NOTRE ENQUÊTE

Le Petit Personnel des Téléphones

(Suite) (1)

**L'Hygiène dans les "Centraux". — Les Lavabos de Gutenberg. — L'Acrobatie téléphonique.
Criez fort! — Ne dérangez pas la Surveillante! — Encore les Communications officielles.**

L'hygiène — ou plutôt ce qu'on appelle ainsi dans les « centraux » téléphoniques, est vraiment un sujet inépuisable. Il ne faudrait pas croire que le bureau de Port-Royal, dont nous parlions la dernière fois, fût tristement privilégié. Partout règne la même incurie.

A Gutenberg, la situation est la même. Il y a environ cent cinquante personnes par salle. On n'aère jamais — toujours, parce que les surveillantes s'y opposent. Les trois quarts des employées toussent : chez plus d'une, hélas ! cette toux est un symptôme de tuberculose.

Les water-closets — les « lavabos » comme on dit par euphémisme dans les centraux — sont dans un état déplorable. Non seulement on ne trouve rien pour s'y laver (comme leur nom semble l'indiquer), mais depuis des mois l'eau fait même défaut plusieurs fois par semaine pour « chasser » les matières. C'est à cause des travaux du Métro, répond l'Administration lorsque les employées se plaignent !

Dans ces lavabos, qui constituent de véritables foyers d'infection, on a installé des bancs en bois. Pourquoi faire ? vous demanderez-vous. Mais pour manger, tout simplement ! Oui, l'Administration a eu cette trouvaille inefable. Les téléphonistes qui ne veulent pas aller au restaurant à midi, celles qui désirent faire un léger goûter l'après-midi pendant les dix minutes de répit qu'on leur octroie, doivent déjeuner et goûter dans cet endroit infect ! On a poussé la sollicitude jusqu'à leur faire installer des bancs ! De quoi se plaignent-elles ?... En outre, défense, même l'hiver, de faire chauffer ou réchauffer quoi que ce soit.

Lorsqu'elles ne se reposent pas au lavabo,

— ce qui est, on le conçoit, absolument intolérable pendant les chaleurs — les téléphonistes s'asseyent sur les marches du grand escalier de Gutenberg. Les escaliers servent de salons de repos : voilà un usage que l'architecte n'avait certainement pas prévu !

A la Villette, l'unique fenêtre du bureau a été condamnée par un ingénieur, parce qu'elle était « mal installée ». Mais on s'est bien gardé



A GUTENBERG : Le salon de repos des opératrices.

(1) Voir les numéros d'avril et de mai.

de la modifier : il était plus simple de ne jamais l'ouvrir. La lumière vient d'en haut par un vitrage, comme à Wagram : l'été, la chaleur est tellement suffocante, que les employées sont obligées de travailler avec un journal sur la tête pour se défendre contre le soleil.

Les faux planchers présentent de grands dangers.

Dans un central, les dispositions ont été si mal prises qu'il n'y avait pas de place pour installer les meubles et appareils. Les multiples ont été placés si près des murs que les dossiers des chaises les touchent. Aussi, lorsqu'une employée a besoin de sortir ou de regagner sa place, tout le rang est obligé de sortir et la téléphoniste doit enjambrer toutes les chaises — à moins qu'elle ne préfère effectuer par — dessus le dos de ses collègues une série de « saute-mouton » !

Il est dit que les rares réformes tentées par l'Administration ne sont pas heureuses, parce qu'elle ne les fait qu'à demi. Ainsi, on a installé dans de nombreux bureaux le système Switching, qui facilite certainement les communications, mais qui fatigue énormément les employées. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'on n'a pas créé des « lignes d'ordre et de service » en quantité suffisante (?)

Que se passe-t-il à l'heure actuelle ? L'employée qui veut relier son abonné avec un autre réseau, demande la communication au central qui le dessert. Elle se trouve sur la même ligne en concurrence avec d'autres téléphonistes qui font des demandes analogues. C'est celle qui criera le plus fort qui sera la première servie. Mais si la surveillante est grincheuse, elle peut punir l'employée « pour avoir crié trop fort ». Et voilà les malheureuses téléphonistes prises entre Charybde et Scylla, et qui ne savent plus à quel saint se vouer.

S'il y avait des lignes d'ordre et de service en quantité suffisante, ces inconvénients ne se produiraient pas et les téléphonistes n'auraient pas besoin de crier pour avoir leur communication.

Ajoutons que le matériel est de plus en plus mauvais. Les appareils sont achetés au rabais et fonctionnent mal. Les volets des annonceurs souvent ne se relèvent pas quand l'abonné sonne ; dans certains bureaux, sur une série de vingt, deux seulement marchent d'une façon satisfaisante. L'abonné peut son-

ner et s'impatiser : son volet ne s'est pas levé ; la téléphoniste ne sait pas qu'il sonne ; elle ne répondra pas.

Et notez que les nouveaux appareils sont plus sensibles à l'humidité que les anciens.

*
* *

Le Régime Intérieur

Le régime intérieur d'un central ressemble assez à celui d'un pensionnat. Les surveillantes jouent à la sous-maitresse et instituent un système très voisin de celui des pensums. Les employées qui désirent aller au..... lavabo doivent demander la permission. La surveillante leur donne des numéros. Tant pis s'il y a urgence.

— Mais, mademoiselle...!

— Vous avez le n° 8... Attendez!

Si l'employée, en cas de force majeure, sort avant son tour, il y a « rébellion » : elle est punie.

La surveillante distribue les punitions ; elle rédige les fiches des employées. Car les téléphonistes ont des fiches : on installait le système chez elles au moment où on le supprimait dans les autres administrations. Ces notes sont parfois suggestives. Une employée, étonnée de ne jamais passer au choix, put avoir un jour communication de son dossier. Elle était ainsi notée :

« Très bonne opératrice, mais mauvaise tête : répond. »

On croit rêver en lisant de pareilles notes : ce serait extrêmement comique, si de tels dossiers ne suffisaient à arrêter l'avancement des employées. Peu importe à l'Administration que telle téléphoniste soit une excellente opératrice : à ses yeux, c'est là un détail sans importance. Mais elle « répond » ! Ah ! voilà qui est grave. Si elle faisait mal son service, tout simplement, elle pourrait passer au choix !

Aussi les surveillantes sont caînées : on leur apporte des fleurs. De leur côté, beaucoup d'entre elles ne manifestent pas un grand zèle : n'ont-elles pas le maximum ?

La surveillante octroie dix minutes de repos, l'après-midi, aux employées, à tour de rôle : si la téléphoniste reste onze minutes, elle est punie. Quant à elle, arrivée à midi un quart par exemple, elle place ses opératrices. A midi

vingt elle est partie : elle va faire la causerie avec ses collègues jusqu'à l'arrivée du chef de bureau, qui ne vient *jamais* avant deux heures (le temps de savourer lentement le café et le pousse café)... Et comme dit le vieux proverbe : « Quand le chat n'y est pas, les souris dansent. »

Le chef n'aura-t-il donc jamais la curiosité d'arriver un jour avant l'heure habituelle ?

Pendant ce temps, un abonné qui a une réclamation à faire demande la surveillante. La surveillante n'est pas là, mais l'employée ne peut pas le dire. Où la trouver ? La téléphoniste se dérange et court de salle en salle.



L'INSTITUT PASTEUR A GUTENBERG. — Messieurs, nous allons recueillir un bacille très curieux : le *Micrococcus telephonicus* !

Elle rencontre enfin la surveillante dans un bureau, qui tient avec le commis principal une conversation très animée sur... le chapitre des chapeaux.

— Alors vous trouvez que cette forme me va bien?...

— Oui, mais à votre place je relèverais un peu cette plume... Comme cela, voyez-vous.

Timidement, la téléphoniste intervient.

— Mademoiselle, un abonné vous demande...

— Fichez-moi la paix... Il m'embête votre abonné... Dites-lui que je ne suis pas libre.

Le galant commis principal approuve d'un sourire condescendant, et reprend, la bouche en cœur, le chapitre des chapeaux avec démonstration à l'appui :

— Comme ceci, ne trouvez-vous pas?... Ça donne un petit air plus crâne.

Et l'abonné, le malheureux abonné, qui ne sait pas, s'impatiente, tempête, invective la téléphoniste qui n'en peut mais, et qui est dans l'impossibilité de lui dire la vérité. S'il savait, il s'irriterait encore davantage.

Par contre, lorsqu'il y a des visites — qui sont annoncées — tout marche à souhait. Le visiteur est émerveillé de la régularité du service. Mais il ignore ce qui se passe derrière la façade.

Les Punitions.

Les punitions données par les chefs sont plus rigoureuses que celles données par les surveillantes. On a annoncé à la Chambre que les punitions étaient supprimées. Il y a eu, en effet, une amnistie le 16 avril. Le lendemain, tout a recommencé comme auparavant, et de nouvelles circulaires sont venues même apporter un regain de sévérité.

Les employées n'ont pas le droit d'être malades. Celles qui relèvent de maladie, même avec des certificats médicaux, se voient infliger des « retours du soir » (heures supplémentaires) au prorata du nombre de leurs jours d'absence. Ce procédé a été employé vis-à-vis de téléphonistes qui venaient d'avoir la fièvre typhoïde. Les patrons, dans les industries privées, traitent leurs employés convalescents avec quelques égards. L'Etat, lui, leur inflige des retenues.

Si l'indisposition est de courte durée, l'Ad-

ministration, jusqu'à ces derniers temps, retenait l'indemnité de 1 franc par repas accordée par la loi aux téléphonistes. C'était déjà beau de prendre les employées par la famine en violant la loi. Mais on a trouvé encore cette pénalité insuffisante. Une nouvelle circulaire la renforce par « le rappel d'un dimanche » (heures supplémentaires). L'Administration trouve ainsi le moyen d'enfreindre une deuxième disposition légale, celle qui concerne le repos hebdomadaire.

En dehors du congé annuel, les téléphonistes ont cinq jours de congé par an, toujours d'après la loi. Mais l'Administration ne les leur accorde qu'à regret. Elles doivent inventer des prétextes chaque fois qu'elles veulent prendre un des jours de repos qui leur sont dus.

Signalons encore ce fait curieux. Un décret de M. Millerand augmentait les frais de séjour



des demoiselles du téléphone. Celles ci avaient ainsi à toucher un supplément annuel de 150 francs. Depuis deux ans, on leur a retenu 50 francs par an. De quel droit?

Communications officielles

Les mystères des « communications officielles » ont amusé nos lecteurs. Donnons-leur, à ce sujet, de nouveaux détails.

L'entourage des ministres se sert — à tort ou à raison — de la communication officielle. Quiconque touche de près — ou de loin — à l'une de nos Excellences se croit en droit de demander ce privilège, et l'obtient, car la téléphoniste, terrorisée par ce mot « officiel », ne hasarde aucune objection.

Voici quelques exemples typiques et absolument authentiques.

Pendant les derniers mois de l'hiver, la femme d'un de nos plus sympathiques Sous-Secrétaire d'Etat demandait tous les soirs la communication avec Beaulieu (Alpes-Maritimes). Elle causait longuement avec une de ses amies, l'interrogeant sur le temps qu'il faisait, sur les promenades qu'elle projetait, sur les toilettes, les divertissements du Casino — communication officielle.

Un des ministres du précédent cabinet, tous les jours où il y avait séance, envoyait, par téléphone, de trois à cinq heures, le compte rendu des débats de la Chambre à son journal, dans son département. — communication officielle... au premier chef!

Un employé du même ministère causait tous les soirs avec sa fiancée, qui habitait un de nos plus importants chefs-lieux de département. L'employé s'est enfin marié — heureusement pour les abonnés — car il va sans dire que cette communication quotidienne était officielle.

Enfin, voici la perle. La femme de chambre du ministre (toujours le même) était partie en congé dans son pays, pendant quelques semaines (dans un département de l'Ouest assez voisin de Paris). Tous les deux jours, elle téléphonait au valet de chambre pour lui demander des nouvelles de Monsieur le Ministre, de Madame... et de l'office. C'était long, très long. Cette conversation passait comme *communication officielle*. Et les abonnés, qui avaient besoin de téléphoner pour leurs affaires

et avaient des numéros depuis des heures attendaient que la femme de chambre du ministre eût cessé son bavardage.

Ah! si les téléphones de l'interurbain de Gutenberg pouvaient parler!

(A suivre).

P. S. — Il nous revient que notre enquête a vivement ému l'Administration et a produit déjà un effet salutaire. Dans plusieurs centraux, on se met à ouvrir les fenêtres, à la grande joie du personnel.

D'autre part, l'*Union des Dames de la Poste, des Télégraphes et des Téléphones*, qui se déclare très heureuse de notre enquête et de l'intérêt porté par notre Association aux téléphonistes, nous fait savoir que M. Bérard a acquiescé à la revendication du personnel relative à l'admission de déléguées au Comité technique électrique. Ne désespérons pas — chacun y mettant de la bonne volonté — de voir peu à peu réaliser les réformes indispensables.



Les Vœux des Conseils généraux

En faveur de la Réforme téléphonique Une lettre du Préfet du Vaucluse

Comme nous l'avions prévu, les Conseils généraux ont fait le meilleur accueil à la circulaire de M. Maurice de Montebello, qui les invitait à émettre des vœux en faveur de la réforme téléphonique.

Notre président a reçu du préfet du Vaucluse la lettre suivante :

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que, dans sa séance du 3 mai courant, le Conseil général du Vaucluse a décidé de s'associer au vœu émis, en août 1904, par le Conseil général de la Charente-Inférieure à l'effet de prier M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes « de poursuivre « activement l'amélioration des services téléphoniques par la réforme des règlements en vigueur, « la diminution du prix de l'abonnement, l'augmentation du personnel et la transformation du « matériel ».

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

LE PRÉFET DU VAUCLUSE.

A l'unanimité, le Conseil général de l'Aisne a

émis un vœu en faveur de l'amélioration du service téléphonique.

Le Conseil général d'Eure-et-Loir a voté une motion dans le même sens.

Nous remercions ces assemblées au nom des abonnés et du public

Tous ces votes ont eu lieu sans débats, sans objection, sans opposition, sans distinction de partis. Tant il est vrai que la routine de l'administration est indéfendable !

Espérons que ces manifestations de l'opinion publique hâteront la réforme impatiemment attendue.

~~~~~

## L'Administration mendie

**Un Rapport du Directeur des Postes et Télégraphes du Département du Nord. — Aux Abonnés de Nanterre.**

Le service des téléphones rapporte gros à l'Etat. Et cependant l'Administration n'a pas d'argent pour établir de nouvelles lignes. Elle mendie auprès des Chambres de commerce, auprès des Conseils généraux et municipaux, auprès des abonnés.

Voici deux documents édifiants que nous plaçons sous les yeux de nos lecteurs. C'est d'abord l'extrait d'un rapport au préfet du Nord adressé par le directeur des postes, télégraphes et téléphones de ce département.

L'Administration, une fois de plus, est prise en flagrant délit de mensonge. Elle refuse les crédits que le Parlement veut mettre à sa disposition : elle n'en a pas besoin ! Or, il est avéré que ces crédits sont réclamés à grands cris par les chefs de services.

Mais laissons la parole au directeur des téléphones du Nord :

Les circuits de ville à ville sont, en effet, presque partout insuffisants pour satisfaire aux demandes de communications dans un délai normal.

C'est là une situation à laquelle mon Administration se trouve dans l'impossibilité de remédier, puisque les crédits nécessaires ne lui sont pas accordés et que, pour pouvoir établir de nouvelles communications, elle est réduite à demander des avances aux chambres de commerce, à des syndicats, aux municipalités et aux départements.

Les Chambres de commerce du Nord ont, il est

vrai, consenti des avances très importantes, et qui sont d'ailleurs exactement remboursées sur les produits des circuits établis ; mais les sacrifices nécessaires ne sont parfois obtenus qu'après de longs pourparlers, sans qu'il soit possible de suivre un plan d'ensemble et lorsque les besoins nouveaux s'imposent déjà depuis un certain temps.

Dans ces périodes de négociations, il se produit des difficultés d'exploitation qui, pour le public, se traduisent en attentes parfois si longues que les intéressés renoncent à communiquer.

Le plus sûr moyen de prévenir ces à-coups et de permettre de suivre un plan méthodique du réseau du Nord et de ses débouchés serait de réaliser l'entente préconisée dans ma lettre du 15 novembre dernier entre le département et les villes et chambres de commerce, de manière à ce que mon Administration n'ait à s'entendre qu'avec le département tant pour la liquidation des avances effectuées que pour les nouveaux sacrifices à consentir au fur et à mesure des besoins.

Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Préfet, de vouloir bien appeler sur cette combinaison et notamment sur les résultats obtenus dans le département de l'Oise, l'attention du Conseil général en mettant à sa disposition les renseignements consignés dans la lettre précitée.

Le Directeur des Postes et Télégraphes  
du département du Nord (\*),

DE BAROLET.

Je prie le Conseil général de vouloir bien me donner acte de la présente communication.

Certains aveux sont précieux à enregistrer de la bouche d'un fonctionnaire !

\*  
\* \*

Mais il n'y a pas que dans le Nord que l'Administration mendie. Ce qui vient de se passer aux portes de Paris, à Nanterre, est vraiment inénarrable.

Nos lecteurs trouveront l'exposé des faits dans la circulaire suivante, qu'a adressée récemment le maire de Nanterre aux abonnés de sa commune :

MAIRIE DE NANTERRE

Nanterre, le 19 avril 1905.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre la copie d'une lettre de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes demandant, afin de créer deux nouveaux circuits téléphoniques avec Paris, qu'il soit fait avance d'une somme de 9.840 francs représentant les frais d'installation de ces nouveaux circuits.

Le nombre des abonnés à Nanterre est d'envi-



ron 60, et chacun d'eux est intéressé à obtenir l'amélioration qui devra résulter de l'extension du service.

Aussi, le Conseil municipal, regrettant l'insuffisance de fonds libres pour cette avance, a-t-il décidé d'ajourner la solution de cette question à sa prochaine session et invité l'Administration à demander aux abonnés de contribuer à réunir la somme nécessaire.

Je vous serai, en conséquence, obligé de vouloir bien me faire connaître, avant le 30 avril, le montant de l'avance que vous seriez disposé à souscrire pour l'installation projetée.

Le Conseil municipal serait, à nouveau, saisi de l'affaire et une solution pourrait intervenir à bref délai.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

LE MAIRE.

Tout commentaire ne pourrait que diminuer la saveur de ce document suggestif.



## Le Banquet des Agents des Postes

Pour clore leur Congrès annuel, les agents des postes, télégraphes et téléphones se sont réunis le 6 juin en un grand banquet, à l'Hôtel Moderne, présidé par M. Dubief, ministre du commerce.

Dans la salle, on remarquait beaucoup de dames dont les toilettes claires jetaient une note gaie entre les habits et les redingotes de leurs collègues masculins.

Parmi les convives, qui étaient au nombre de cinq cents environ, on remarquait, outre les congressistes, MM. Bourrat, Sembat, docteur Meslier, Jaurès, Trouillot, Messimy, Steeg, Bérard, députés; Fribourg, conseiller municipal; Allemane, Willm, David, ancien président du groupe de la gare de l'Est; Sarrazin, président actuel du même groupe; Gobly, secrétaire délégué; Dr Toulouse, rapporteur de la Commission d'hygiène, etc.; au total 127 délégués de province et de Paris, dont 15 dames.

L'Association des abonnés au téléphone était représentée à la table de la presse.

Fort amusant le menu, sur lequel nous relevons le « filet de bœuf ambulant », la « salade téléphonique » (nous la connaissons de longue date !), le « champagne télégraphique », etc.

Les discours ont été nombreux, MM. Subra, ex-président, et Bernard, secrétaire général de l'A. G. des agents des postes, font l'historique de leur Association « une et indivisible » qui, fondée il y a cinq ans, a pris un essor considérable. Ils exposent les revendications des agents et font avec humour la critique de l'administration.

M. Marcel Sembat, rapporteur du budget des postes, a été particulièrement applaudi. Il a rappelé que le Parlement était tout disposé à voter les améliorations nécessaires en faveur du personnel, au fur et à mesure que l'état du budget le permettrait. Il a eu de fort beaux accents sur la nécessité de la discipline librement consentie, qui doit remplacer à l'heure actuelle la discipline imposée aveuglément par l'autorité.

M. Jaurès, avec son talent oratoire habituel, a insisté particulièrement sur la solidarité qui doit exister entre les ouvriers et employés, et sur le rôle que sont appelés à jouer les travailleurs dans le rapprochement des peuples.

Après des toasts de MM. Steeg, député, Fribourg, conseiller municipal, Trouillot, ancien ministre du commerce, Mougeot, ancien sous-secrétaire d'Etat des postes (qui a laissé, on s'en est aperçu, de vives sympathies dans le personnel), les délégués étrangers, M. Garland, secrétaire général de l'Association télégraphique de Londres, et Biancini, secrétaire de la Fédération italienne de Bologne, ont prononcé de brèves paroles de remerciements, accompagnées de leurs vœux pour leurs collègues français.

Puis M. Bérard a porté un toast « à toute la grande famille postale », et M. Dubief, ministre du commerce, clôturant les discours par une courte allocution, s'est déclaré prêt à améliorer le sort des agents des postes, télégraphes et téléphones, au dévouement desquels il a rendu hommage.

La soirée s'est terminée par un bal très réussi.

*Nous répondrons sous la rubrique « Tribune des Abonnés » à toutes les lettres, réclamations, observations de nos adhérents, qui nous paraîtront avoir un intérêt général. Nous publierons les lettres les plus caractéristiques, lorsque nous en aurons obtenu l'autorisation.*

## Les Services postaux français

Sous ce titre, M. G.-C.-Alfred Prost vient de publier en brochure l'intéressant rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale des Agriculteurs de France, en 1905. Laissant aux spécialistes les parties techniques, l'auteur envisage spécialement la question au point de vue des intérêts agricoles. Il s'occupe des services postaux au sens large, c'est-à-dire en y comprenant les télégraphes et les téléphones.

Après un bref aperçu historique, M. Prost passe successivement en revue le service postal en France, en Angleterre, en Allemagne. Il s'occupe ensuite des télégraphes, de la télégraphie sans fil, des téléphones. Il montre que l'établissement des taxes postales à bas prix a pour résultat d'augmenter considérablement la circulation des effets postaux, et propose, au nom de la Société des Agriculteurs de France, une série de réformes importantes concernant l'abaissement des tarifs, l'aménagement des bureaux, etc. Après avoir comparé les taxes intérieures des différents pays, l'auteur termine en critiquant le projet Rouvier-Dubief, qui ne réalise la réforme de la lettre à deux sous qu'au prix d'une regrettable surtaxe sur les imprimés.

En ce qui concerne les Téléphones, l'auteur, après avoir déploré l'état lamentable du service fait cette suggestive remarque :

L'Administration sentira et déplorera sans doute bientôt tout le poids de ses fautes.

Ce n'est pas impunément qu'elle aura pu imposer, pendant si longtemps, un tarif beaucoup trop onéreux à ses abonnés, faillir aux promesses de dégrèvement qu'elle leur avait faites, diminuer le prix de l'abonnement des membres du Parlement, afin d'avoir plus de facilité pour enlever toute sanction à d'incessantes réclamations ; enfin, laisser tout un public affairé à la merci de salariées prétentieuses, prenant plaisir à l'irriter en lui faisant perdre un temps précieux.

Les recettes des Téléphones, qui avaient toujours accusé une augmentation continue sur les dépenses, ont donné, pour décembre 1904, comparativement à décembre 1903, une diminution de cent trente et un mille deux cents francs ; et, pour janvier 1905, une moins-value de quatre mille cent francs sur les évaluations budgétaires.

Après avoir fait l'éloge de l'œuvre poursuivie par notre Association, M. Prost montre l'incurable routine de l'administration.

Cela est d'autant plus triste à constater que les belles, les plus grandes inventions des deux derniers siècles sont nées sur le sol généreux de la France ; qu'elles ont été le fruit des veilles, des labeurs de nos hommes de génie ; qu'elles sont mises en pratique par les puissances voisines, dont elles ont augmenté considérablement la richesse et la force, à notre détriment.

Par contre, dès que les administrations françaises ont voulu les utiliser, grâce à notre bureaucratie inepte, indolente, routinière, tracassière, non seulement elles n'en ont tiré aucun profit avantageux pour nous, mais elles s'en

Par des preuves statistiques à l'appui de ses déductions, l'auteur arrive à cette conclusion : que nos voisins et tous les pays riches doivent, en grande partie, leur prospérité au bas prix des taxes postales ou à la bonne organisation de ces services.

En vue de nous faire regagner le rang que nous devons occuper, M. Prost propose une série de réformes portant sur tout l'ensemble de nos taxes intérieures.

Après une critique documentée du projet de loi du 21 avril 1905, il adjure ceux qui ont souci de la richesse française, de leurs intérêts personnels, de s'unir pour faire aboutir la révision postale, uniquement économique, due à ses études, ainsi qu'à son expérience des services postaux étrangers.

Relativement aux Téléphones, voici les réformes proposées par le rapporteur :

Que des cabines téléphoniques publiques soient mises en *beaucoup plus grand nombre*, et plus commodément installées, à la disposition du public, notamment dans toutes les mairies, dans tous les bureaux de tabac, toutes les gares de chemins de fer, tous les ports d'embarquement ;

Que le prix d'abonnement annuel soit abaissé à 75 francs ; celui de la conversation, dans l'intérieur des villes, à 0 fr. 10 ; que celui de la conversation, pour toute la France et les Colonies, en dehors des réseaux urbains, soit ramené au double de l'affranchissement d'une lettre ordinaire, c'est-à-dire à 0 fr. 20 : que la durée de cette conversation soit de cinq minutes, au lieu de trois ; qu'elle ne puisse être interrompue sous *aucun prétexte* ;

Que l'accès aux cabines téléphoniques soit permis facilité à toute personne adulte, porteur du prix d'une conversation : prix *représenté uniquement* par un timbre-poste de 0 fr. 10 ou 0 fr. 20, qui serait perforé au moyen d'un emporte-pièce, fonctionnant automatiquement, à chaque entrée dans une cabine.

Voilà certes de bonnes réformes. Espérons que l'administration saura s'inspirer de ces *desiderata*.

## Echos de Partout

### Une ligne Paris-Nice

Il y avait longtemps que le public et, particulièrement, le monde élégant qui fréquente la Côte d'Azur pendant la saison d'hiver, réclamait la ligne téléphonique Paris-Nice. Les pourparlers relatifs à la construction de ce circuit direct viennent enfin d'aboutir.

Conformément à la loi du 20 mai 1900, les fonds nécessaires à cette opération d'extrême utilité seront fournis, sous forme d'avance remboursable au moyen des produits d'exploitation, par le département des Alpes-Maritimes, le prince de Monaco, la Chambre de commerce de Paris, l'Etat, etc.

Le prix d'établissement de la ligne téléphonique Paris-Nice s'élèvera à un million de francs environ. Cette ligne sera construite en fil de cuivre de 5 m/m. On estime qu'elle pourra fonctionner pour l'ouverture de la saison d'hiver 1905-1906.

D'autre part l'Administration vient de faire approuver la convention relative à la construction d'un cinquième circuit téléphonique entre Paris et Lyon et d'un circuit nouveau entre Lyon et Bordeaux.

Puisque nous venons de parler de Nice, signalons, d'après un confrère niçois, combien le département des Alpes-Maritimes est déshérité au point de vue téléphonique.

Tandis qu'en Suisse, par exemple, les moindres villages sont reliés par le téléphone avec les centres importants, il y a des villes dans les Alpes-Maritimes, entre autres Saint-Martin-Vésubie qui s'affirme chaque année comme un centre estival important, et une sous-préfecture, Puget-Théniers, qui en sont privées.

Cette situation, pour un département qui tire ses principales ressources du tourisme et qui passe pour un pays privilégié, est vraiment honteuse, et se passe de commentaires.

\*  
\* \*

### Fermez votre Fenêtre !

Un de nos amis nous rapporte l'anecdote suivante, qui prouve combien est grande la sensibilité des appareils téléphoniques usités à l'étranger.

Se trouvant un jour à Verviers, il téléphona à Cologne, soit à une distance presque égale à celle de

Paris à Rouen. A un moment donné il dit à son interlocuteur :

— Fermez donc votre fenêtre. Elle doit être ouverte, car j'entends le bruit des cloches, et cela gêne notre conversation.

Le fait était exact... En France, si on entend un bruit étranger à la conversation, ce n'est pas celui des cloches, mais de la « friture ».

\*  
\* \*

### Les Quêtes de l'Administration

Une nouvelle peu banale et bien suggestive nous arrive de Cherbourg (qui n'a pas seulement le monopole des astres errants). La voici, telle que la donne notre confrère la *Vigie* :

Malgré les nombreux avantages qu'eût présenté le nouveau circuit téléphonique Cherbourg-Valognes-Saint-Lô, il ne s'est pas présenté suffisamment de souscripteurs.

Il fallait 40.000 francs.

L'Administration municipale n'en a recueilli que 6.150 francs. Il y a loin, on le voit, de la somme demandée.

Le projet relatif à l'établissement de ce circuit est donc abandonné, et c'est vraiment dommage pour notre commerce et pour notre industrie.

Ainsi, l'Administration, qui recueille de gros bénéfices, grâce à l'exploitation des téléphones, ne peut pas faire les frais d'établissement des lignes nouvelles et va mendier de l'argent auprès des particuliers ! Il lui faut des souscripteurs, mais ceux-ci — on le conçoit — ne se pressent guère de remplir son aumônière.

\*  
\* \*

### L'antisepsie des Plaques

On a assez justement accusé, lors de la fameuse épidémie d'influenza de 1889, le téléphone d'avoir été tout particulièrement transmetteur du microbe ; et, depuis longtemps, on recommande d'aseptiser les appareils.

M. le docteur Rykert vient de proposer le système suivant à la Société Française d'Hygiène — qui consiste en un feutre perforé, imbibé d'un antiseptique préparé selon les proportions suivantes :

Thymol 4.

Terpinol 1.

Salicilate de méthyle 1.

Phénol 1.

Formol 10.

Eau alcoolisée 31.

On place ce feutre, grâce à une petite armature, au-dessus de la plaque réceptrice, et M. Rykert

affirme que cela ne diminue en rien la transmission du son.

D'après les expériences qui ont été faites, il est prouvé que ce feutre aseptisé détruirait tous les germes morbides.

Malheureusement, ce feutre a l'inconvénient de répandre dans l'appartement cette odeur si particulière qui rappelle l'hôpital.

On demande un antiseptique parfumé.

\* \*

### Un nouveau Microphone

Un savant italien, le professeur Majorana, directeur de l'Institut télégraphique, vient d'expérimenter un nouveau microphone.

Grâce à l'emploi de jets liquides, la transmission s'opère avec des intensités trois ou quatre fois plus fortes que les intensités habituelles.

C'est ainsi qu'une transmission établie avec Paris a donné des résultats supérieurs à ceux qui sont obtenus actuellement. La voix semblait venir d'une distance très rapprochée.

Est-ce une révolution téléphonique en perspective ?

\* \*

### Contre le retard des Lettres

Un de nos adhérents a trouvé un moyen ingénieux de pallier aux retards si fréquents des correspondances, et surtout de prouver à l'administration, le cas échéant, qu'elle est dans son tort.

Le moyen est bien simple, et chacun peut s'en servir — l'inventeur n'ayant pas pris de brevet ! Il n'y a qu'à inscrire sur l'enveloppe la date à laquelle la lettre a été envoyée.

— Cette lettre a été mise à la poste le 5 Juin 1905.

Plus moyen d'épiloguer sur les cachets... Et parions que l'Administration, pour éviter la honte d'être prise en flagrant délit de paresse, expédiera rapidement les plis revêtus de cette mention.

Le procédé sera surtout précieux pour les imprimés et les cartes postales illustrées, qui subissent souvent des retards fantastiques.

\* \*

### Le Numéro ! s. v. p.

Grand émoi ces jours derniers à La Chaux-de-Fonds. Jusqu'ici les abonnés au téléphone de la petite ville suisse n'avaient qu'à demander à l'appareil le nom de leur correspondant pour être mis

aussitôt en communication avec lui. Aujourd'hui, le service s'étant développé, on exige d'eux de savoir et de demander le numéro de la personne à qui ils veulent téléphoner. Et ils protestent, trouvant exorbitante cette prétention de l'administration.

Heureux abonnés qui n'ont pas d'autre sujet de plainte ! S'ils venaient à Paris !...

\* \*

### Téléphone et Télégraphe aux Etats-Unis

Si on peut mesurer le progrès d'un peuple au développement de son réseau téléphonique et télégraphique, les Etats-Unis détiennent le record sur tous les autres pays.

Il y avait, en 1902, sur le territoire de l'Union, un téléphone par 33 habitants. Les conducteurs présentaient un développement total de 7,84 millions de kilomètres, desservant 2,5 millions d'abonnés. Le capital-actions des différentes Compagnies s'élevait à environ 1.700 millions de francs ; les recettes ont été de 408 à 430 millions de francs et les dépenses (non compris le service des intérêts), de 300 millions de francs. Les Compagnies ont distribué des dividendes pour environ 72 millions de francs. Les sociétés téléphoniques Bell, à elles seules, disposaient d'un réseau de 5,4 millions de kilomètres avec 1.222.327 postes d'abonnés ; elles ont assuré, en 1902, 3.075 millions de conversations.

Pour la même année, le réseau télégraphique avait un développement de 2,1 millions de kilomètres. Il a été expédié 92 millions de télégrammes, représentant une recette d'environ 192 millions de francs. Les entreprises télégraphiques ont distribué, sous forme de dividendes, à peu près 31,2 millions de francs. Au réseau télégraphique ci-dessus il faut encore ajouter celui des entreprises de chemins de fer, qui présente un développement de 1,41 millions de kilomètres.

\* \*

### Le Téléphone... baromètre

Il ne se passe pas de jour qu'un ingénieur savant (ou du moins se prétendant tel) ne découvre une application plus ou moins originale et saugrenue du téléphone.

Après le téléphone-pêcheur, voici le téléphone-baromètre.

Rien de plus simple, si vous avez à votre disposition un petit jardin ou une cour. Vous prenez alors deux tiges de fer fourchues à leur extrémité inférieure, vous les enfoncez dans le sol à cinq ou six



mètres l'une de l'autre ; puis vous reliez chacune de ces tiges au fil conducteur du téléphone le plus voisin.

Il vous suffira alors d'en arroser le pied, tous les huit ou dix jours, avec une faible solution de chlorhydrate d'ammoniaque pour avoir la certitude d'être prévenu, douze ou quinze heures à l'avance, des perturbations atmosphériques prochaines : grâce à sa sensibilité infinie, le téléphone se chargera de jouer le rôle d'avertisseur.

Quand le temps sera pour se mettre à l'orage, vous entendrez un grésillement — quelque chose comme le bruit de la grêle sur un toit en zinc — qui ira en augmentant d'intensité au fur et à mesure que l'orage se rapprochera. Quant aux changements de température, ils se caractérisent par un murmure assourdi, comme un gazouillement lointain d'une troupe de petits oiseaux.

Voilà un passe-temps que l'Administration pourrait recommander aux abonnés qui n'arrivent pas à obtenir la communication.

\* \*

### Le Téléphone dans la rue

Nos lecteurs connaissent le système intéressant qui fonctionne à Stockholm, où des appareils téléphoniques sont placés dans la rue à la disposition du public.

Un essai analogue vient d'avoir lieu en Amérique (dans vingt ans, notre Administration commencera à y songer).

Aux Etats-Unis, la Compagnie Bell a entrepris de démocratiser et, par suite, d'étendre l'usage du téléphone, au grand avantage du public et aussi à celui de ses finances.

L'essai poursuivi depuis quelque temps déjà a admirablement réussi.

Dans nombre de villes, des stations téléphoniques, de simples bornes, ont été établies aux angles des rues les plus fréquentées ; le public a trouvé la chose si commode qu'il en use continuellement : telle de ces bornes a rapporté 1.250 francs à la Compagnie en un mois.

Ces stations consistent simplement en un appareil semblable à celui que l'on établit chez les particuliers ; il est placé dans une boîte supportée par une colonne creuse en fer, à travers laquelle passent les conducteurs. La boîte n'est fermée que par un loquet et peut s'ouvrir à volonté. Si un client demande la communication, il n'a, quand on la lui donne, qu'à jeter une pièce de monnaie dans la

fente qui porte le chiffre du temps qu'il veut consacrer à la conversation, et, par son poids, la pièce établit la communication pendant le temps voulu. Inutile de dire que ces boîtes téléphoniques servent avantageusement pour requérir les pompiers, la police, des secours en cas d'accident.

On pouvait craindre que les bruits de la rue ne rendissent les communications difficiles ; il n'en est rien, paraît-il. Fait non moins heureux : ces boîtes, toujours accessibles, ne sont jamais l'objet de la curiosité malsaine ou de la malveillance des enfants ; les appareils sont toujours respectés. Il est bon de remarquer qu'ils sont placés dans les endroits très fréquentés et que le public exerce lui-même une surveillance inconsciente.

\* \*

### Un mariage... téléphonique

Les demoiselles du téléphone n'ont pas affaire qu'à des abonnés grincheux et discourtois.

Un grand entrepreneur de Montréal, M. E.-R. Withney, veuf depuis deux ans, ayant remarqué une jeune et jolie téléphoniste de Brooklyn, Mlle Anna Bennet, vient de la demander en mariage. M. Withney, qui est fort riche, a fait à sa fiancée un cadeau de cent mille dollars, et a invité à sa prochaine union les compagnes de sa future, qui pourront obtenir un congé pour le jour des noces.

\* \*

### Microbes et embouchures

Une curieuse expérience vient d'être faite en Angleterre au sujet du danger d'infection que peuvent présenter les embouchures des appareils téléphoniques.

Un certain nombre de postes furent choisis à Londres, avec l'autorisation de la Compagnie : les embouchures des appareils furent enlevées, placées dans des bouteilles stérilisées, et soumises à l'examen bactériologique du docteur Klein. Des expériences faites ensuite sur deux cochons d'Inde, il résulta que les animaux n'étaient aucunement atteints de tuberculose ou de diphtérie. Douze embouchures furent aussi examinées, et le résultat fut excessivement satisfaisant : l'examen montra qu'il n'existait aucun bacille tuberculeux dans les embouchures.

On peut donc conclure, assurent les Anglais, qu'il n'y a aucun risque à se servir des appareils



téléphoniques des postes publics, et que l'opinion publique s'alarmait sans cause.

L'expérience est évidemment intéressante. Il ne semble pas cependant qu'il faille en envisager les résultats avec un optimisme exagéré.

\*  
\*  
\*

### Le journal par téléphone

Où s'arrêtera l'ingéniosité américaine?

Un de nos confrères anglais annonce l'introduction sur les lignes téléphoniques rurales des Etats-Unis d'un nouveau service d'informations très important et fort curieux. Il consiste dans la communication simultanée et collective, à tous les postes téléphoniques des abonnés, des nouvelles les plus intéressantes du jour.

A sept heures du soir, le bureau central procède à l'appel général de tous les postes des réseaux. Quand les abonnés sont tous prêts à recevoir la communication, le bureau central commence par l'indication exacte de l'heure, puis il donne les prévisions atmosphériques et ensuite les nouvelles les plus importantes de l'intérieur et de l'étranger qui sont arrivées dans la matinée. Après cela, il communique les nouvelles commerciales, les prix des céréales, du beurre, des œufs, etc., et termine par une relation des nouvelles locales.

On le voit, l'administration téléphonique est pleine de prévenances pour les abonnés... aux Etats-Unis. Quand aura-t-on en France des attentions aussi délicates? Nous nous contenterions à moins!

\*  
\*  
\*

### Ne vous gênez pas!

Il y a, en Amérique, une petite ville qui porte le nom français de Belle-Plaine. Elle a 3.700 habitants, une station centrale de téléphones et 500 abonnés. Elle est reliée par le téléphone avec les villages voisins.

Les paysans se servent beaucoup du téléphone, en toute occasion. Un jour, la demoiselle du bureau central reçoit l'ordre suivant : « Allo! allo! j'ai placé l'appareil dans le berceau de mon baby. S'il s'éveille et crie, annoncez-le moi! » Une autre paysanne envoie ceci : « Allo! allo! bureau central! appelez-moi dans un quart d'heure, afin que je n'oublie pas de retirer le pain du four. » Si un paysan doit prendre le train, la demoiselle reçoit

cet ordre : « Central, éveillez-moi demain de bonne heure, avant le départ du train de six heures du matin. » Trente abonnés se font réveiller ainsi, tous les matins, par le bureau central.

Que diraient nos « demoiselles du téléphone » de Paris, si on leur demandait de semblables communications et de pareils services?...

\*  
\*  
\*

### Le premier téléphone parisien

Beaucoup de nos lecteurs ignorent sans doute comment fut installé le premier téléphone qui fonctionna à Paris. L'anecdote est curieuse et mérite d'être rappelée.

C'était en 1885. L'Administration des Postes et Télégraphes avait accordée des concessions à trois systèmes de téléphones : Edison, Gower et Bell ; M. Bivort le distingué et sympathique directeur du *Bulletin des Halles*, s'était intéressé à ce dernier système, représenté par un ingénieur français, M. Soulerin, et s'occupait de grouper autour de sa concession le monde commercial et industriel, la clientèle du journal.

Avant de souscrire, chacun voulait essayer ce merveilleux téléphone, et l'Administration n'autorisait aucune installation dans Paris, même provisoire.

Dans cette situation, MM. Bivort et Soulerin obtinrent le concours d'un agent des téléphones qui, dans la nuit, installa la ligne de la rue de Viarmes à la rue d'Aboukir, l'appuyant sur les bâtiments mêmes de l'ancienne Poste, rue J.-J.-Rousseau. Le lendemain, le téléphone fonctionnait entre l'imprimerie et les bureaux du journal où fut installé un bureau central avec plusieurs postes.

Les visiteurs affluèrent. Les appareils fonctionnaient très bien et l'installation rendait de réels services pour la transmission des cours et dépêches.

Quelques jours plus tard, M. Cochery, ministre des Finances, apprenait l'infraction commise : il entra dans une vive colère, menaçant de ses foudres les auteurs du délit. Il ne donna, néanmoins, aucune suite à ses menaces ; son fils, qui devait aussi devenir ministre des Finances put venir avec MM. Menier et d'autres notabilités pour voir fonctionner le téléphone, à l'avenir duquel on ne croyait guère à cette époque dans les hautes sphères gouvernementales.

Le poste téléphonique du *Bulletin des Halles* continua à fonctionner jusqu'à la démolition de l'ancien Hôtel des Postes.

## Les Voltes-faces de l'Administration

Paris, le 10 mai 1905.

Monsieur le Président de l'Association des  
Abonnés au Téléphone,

Nous avons l'honneur de solliciter la bienveillante intervention de l'Association des Abonnés au Téléphone, dont nous faisons partie, afin d'obtenir, s'il se peut, des renseignements précis et quelques éclaircissements en ce qui concerne la dernière adjudication de la *Liste officielle* des abonnés au téléphone, adjudication dont les résultats nous semblent — peut-être à tort — s'écarter d'une manière très sensible des conditions imposées à l'adjudication par le cahier des charges.

Cette intervention de votre part ne serait pas seulement profitable à nos intérêts particuliers mais à ceux de tous les imprimeurs et éditeurs de France et à ceux aussi du Trésor, qui pourraient obtenir des conditions plus avantageuses, si l'adjudication était mieux définie.

Nous prenons la liberté de porter encore à votre connaissance que le 24 avril 1901 nous adressions à Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes, Télégraphes et Téléphones une proposition relative à une innovation, consistant à classer par rues les abonnés au téléphone, innovation dont sur sa demande nous lui soumîmes un spécimen, le 23 décembre 1901 et qu'il apprécia, le 28 janvier 1902, de la manière suivante :

« Tout en reconnaissant l'ingéniosité d'un pareil document qui répond peut-être à quelques besoins particuliers, il m'a été donné de constater qu'il ne saurait être d'une utilité pratique, aussi bien pour le service que pour les abonnés.

« Dans ces conditions, il ne m'est pas possible de donner suite à la proposition dont vous m'avez saisi et je vous en exprime mes regrets. »

Enfin, le 28 avril dernier, ayant témoigné à Monsieur le Sous-Secrétaire notre étonnement que la même innovation que ses bureaux qualifiaient d'inutile allait être, après l'expérience heureuse que nous en avons faite à nos dépens et sans la moindre subvention introduite dans l'édition de 1906 de l'Annuaire officiel, nous reçûmes de lui l'affirmation décourageante que le concessionnaire dudit annuaire avait le droit strict d'agir de cette manière, puisque l'article 9 du cahier des charges lui octroie la faculté de placer dans sa publication, « en dehors du texte administratif et de la nomenclature alphabétique, des Annonces, Réclames, etc. »

Si l'on remarque qu'aucun article de ce cahier des charges ne mentionne la liste des abonnés classés par rues et qu'on ne pourrait en effet la mentionner nulle part, puisque l'Administration estimait « qu'un tel document ne saurait être d'une utilité pratique aussi bien pour le service que pour les abonnés », n'est-il pas permis de protester con-

tre l'extension abusive donnée à cet *et cætera* qui ne tend à rien moins qu'à placer dans la catégorie des annonces et réclames un document qui, par son contexte et par son étendue, présente ce caractère ni en fait ni en droit.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

EUG. FALLER ET VADON,  
Directeurs de *Paris-Téléphone*, 10, rue Bailleul.

## LE TÉLÉPHONE AUX COLONIES

Les abonnés de Paris pourraient s'estimer heureux s'ils comparaient leur sort à celui des habitants des Colonies. *L'Impartial* de Diégo-Suarez nous révèle des faits vraiment scandaleux sur lesquels nous aimons à croire que l'Administration voudra faire la lumière :

Un officier d'un poste adresse un message à une dame pour lui donner rendez-vous — mettons d'affaires — une heure après, une personne lui dit, vous devez voir Madame *Une telle*, vous seriez bien aimable de la prier de me faire une commission pour M. *Un tel*. L'officier n'avait parlé à personne de son message.

Un commerçant téléphone au représentant de l'une de ses succursales qu'il y a une forte hausse sur les tabacs au chef-lieu que, par conséquent, il ait à augmenter de suite le prix de vente du stock qu'il a en magasin. Aussitôt toutes les cantines sont dévalisées de leur tabac sur toute la ligne où passe la dépêche. Evidemment on avait connu la hausse avant les commerçants ; ce n'est qu'en voulant renouveler leurs provisions, le lendemain, qu'ils se rendirent compte du tour que le téléphone leur avait joué.

D'autre part, le service du téléphone est réglementé au gré de l'autorité qui le dirige ; c'est ainsi qu'il est interdit à un civil de correspondre directement avec une autre personne, s'il n'a pas son appareil à lui. Il doit remettre son message par écrit, comme s'il s'agissait d'une dépêche télégraphique.

## Les Erreurs de l'Annuaire

L'Annuaire officiel — tout le monde le sait — fourmille d'erreurs, à tel point que l'Administration est obligée d'entrer dans la voie des aveux.

Le mois dernier, les abonnés au téléphone ont reçu, en même temps qu'un supplément, une feuille d'*errata* fort copieuse — il n'y a pas moins de 85.

Par malheur, il y en a encore force erreurs dans les *errata* (n'est-ce pas amusant ?). Pour ne citer que deux exemples typiques, voici à la troisième ligne des rectifications :

*Lire* : 239.18, Crédit Lyonnais, agence G, au lieu de 239.38.

Or, c'est absolument le contraire qui est exact : c'est 239.38 qui est le bon numéro !

M. Jost, 915,76, est porté 161, rue des Plantes. Or la rue des Plantes est sur la rive gauche, dans le XIV<sup>e</sup> arrondissement, et tous les abonnés savent que

les numéros du groupe « neuf cent » appartiennent au central de la Roquette. En réalité, M. Jost habite 161, rue des Partants. Croyez-vous qu'un commerçant, victime d'une telle erreur, ne serait pas en droit de protester ?

A quand l'*erratum* des *errata* ?

D'ailleurs, dans l'Annuaire officiel, il y a, bien d'autres erreurs en dehors de celles corrigées, — ou aggravées — par l'*errata*. Si l'Administration le désire nous pourrions lui citer des exemples.



## Chœur des Abonnés au Téléphone

(Fantaisie téléphonique par. un anonyme)

Ce chœur a été chanté dans une revue chez un abonné de la rue d'Attrènes. Un de nos amis, qui assistait à cette soirée, a pu se procurer la copie de ces amusants couplets et s'est empressé de nous les communiquer.

Air : Non, je ne marche pas !...

CHŒUR

Si nous faisons un nez  
N'soyez pas étonnés,  
C'est nous les abonnés au téléphone ;  
La communication  
Jamais nous ne l'avons,  
Et quand nous réclamons  
Il n'y a personne !

(Parlé) : Allô, Mad'moiselle !

SOLO

On a beau être poli,  
Bien poli, bien gentil,  
Avec tout's les d'moisell' du téléphone  
On a beau faire des frais,  
Les app'ler « ma mignonne »,  
C'est comm' si qu'on s' mouch'rait  
Dans un trombone.

(Parlé) : Allô, Mad'moiselle !

CHŒUR

Aussi nous somm's brisés,  
Esquintés, exténués,  
A force de gueuler nous somm's aphones ;  
Ça nous coût' quatr' cents francs,  
Quatre cents francs par an,  
Non véritablement  
C'est dégoûtant !

(Parlé) : Allô, Mad'moiselle !

SOLO

J'étais très bien él've,  
Même très collet monté  
Avant qu'on m'ait posé le téléphone ;  
Maint'nant c'est rigolo,  
Je lâche des gros mots  
J'les traite de cha... passez-moi l' "me ux"  
Dans l'microphone !

(Parlé) : Allô, mad'moiselle !

CHŒUR

Ça n'va pas continuer,  
Car nous avons formé  
La "Ligu' des abonnés au téléphone" ;  
Mais soit dit en passant,  
Quand ça dur' si longtemps  
(Lento) : On finit tout d'mêm' par comprendre'  
(Parlé) net et sec : Allô ! [Cambronne !]

## A travers la Presse

**Les confidences d'une téléphoniste. — Le Téléphone en banlieue. — Les beautés du service de nuit. — A Gutenberg. — Le Téléphone à 12 piastres.**

Sous le titre « les confidences d'une téléphoniste », la *Liberté* a interviewé une employée d'un bureau central qui lui a signalé de nombreux abus, dont une grande partie sont signalés dans notre enquête.

Voici des faits que nos lecteurs apprendront avec intérêt.

Il y a un redoublement de sévérité depuis quelque temps. Comme le service est très fatigant, beaucoup d'employées sont malades. Ces absences forcées sont rigoureusement punies. Une pluie de circulaires est venue, à la fin du mois dernier, renforcer les pénalités. Voici quelques échantillons :

« Tout retard d'une heure dans la prise du service du matin sera payé par le rappel de l'heure non faite et par une heure supplémentaire. »

C'est le régime des pensums. Sous prétexte d'heure supplémentaire, l'Etat a-t-il le droit — qu'il dénie aux patrons — de faire travailler ses employés au-delà du nombre d'heures réglementaires ? On n'a pas le droit d'être malade !

« Toute employée qui manquera à son service le dimanche ou un jour férié rendra deux « libertés » de dimanche, la première pour le service non fait, la deuxième comme sanction à son absence irrégulière. »

Voilà un moyen bien simple de violer le règlement sur le repos hebdomadaire. Mais ceci est la perle :

« A partir de la présente circulaire, les dames qui manqueront en semaine, séance du matin, n'auront pas droit à l'indemnité de repas pour cette journée ; elles seront tenues à effectuer la vacation non faite le premier dimanche où elles devraient être libres. »

Ainsi, conclut notre confrère, l'Etat refuse les indemnités de repas qu'il doit et affame ses employés à titre

de pénalité! Je serais curieux de connaître l'auteur de cette circulaire manifestement illégale. Je souhaite pour son auteur, qu'un membre du Parlement n'ait pas la même curiosité.

\*  
\* \*

Le *Petit Parisien* signale la situation faite aux habitants de la banlieue parisienne qui désirent obtenir le déplacement de leur téléphone :

L'incohérence du règlement est flagrante. On sait que les abonnés de banlieue placés sous le régime des conversations taxées paient chaque année, en plus du montant des conversations, une redevance de 100 francs la première année, 80 francs la seconde, 60 francs la troisième et 40 francs les années suivantes.

Les frais d'installation ne sont dus que si la ligne à établir a une longueur supérieure à 1.000 mètres.

Qu'arrive-t-il si l'abonné, changeant de domicile dans un rayon de 1.000 mètres à partir du bureau, demande le transfert de son poste ? Au cas où ce transfert ne demande pas l'établissement d'une nouvelle ligne, l'Administration se contente, quelle que soit l'ancienneté de l'abonné, de ramener à 80 francs, puis 60 et 40, le montant de l'abonnement. Le déplacement a coûté ainsi à l'abonné 60 francs ; l'industrie privée, pour ce simple travail, demanderait au plus un louis.

Mais où l'incohérence du règlement est plus évidente encore, c'est dans le cas où le poste à déplacer est situé à plus de 1.000 mètres du bureau.

Dans ce cas, même si la ligne construite est utilisée ou réduite de longueur, l'abonné se voit obligé de payer une seconde fois l'installation d'une ligne qu'il a déjà payée!

Pour prendre un exemple : M. X..., abonné, dont le poste est situé à 1.750 mètres du bureau, a payé, lors de l'installation, 750 mètres de fil à vingt centimes soit 150 francs.

Après trois années d'abonnement, M. X..., qui ne paye plus que 40 francs de redevance annuelle, voit cette redevance ramenée à 80 francs, puis 60, puis 40 ; et, en outre, bien qu'il se soit rapproché, sur la même ligne, de 200 mètres du bureau de poste, il doit encore payer 750 mètres, moins 200 mètres, soit 550 mètres à vingt centimes, ou 110 francs.

L'Etat, commerçant qui a un monopole, se fait donc payer deux fois la même installation.

Il y a là un abus sur lequel M. Alexandre Bérard, sous-secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes, devrait porter son attention.

Il serait si simple de ne faire payer aux abonnés appelés à changer de domicile que les travaux réellement exécutés !

La réforme ne coûterait rien à l'Administration, et cette raison milite en faveur d'une réglementation plus rationnelle.

\*  
\* \*

Le *Gil Blas* raconte une anecdote bien savoureuse, qu'on peut ajouter au chapitre déjà long de nos chinoïseries administratives. Il s'agit d'un homme de lettres qui désirait avoir le téléphone à sa maison de campagne :

Pour activer les démarches, l'abonné vint payer son premier trimestre à Paris, rue de Grenelle.

Là, il fut reçu par un employé, qui lui remit une quittance contre le versement stipulé. L'employé lui remit, en même temps, l'Annuaire des abonnés.

L'ami dont je parle répond à l'employé que, ne rentrant que le soir à la campagne, il ne pouvait se charger de promener toute la journée l'Annuaire sous le bras, et qu'il priait aimablement l'Administration de lui faire remettre ce volume à domicile.

L'employé proteste, s'emporte, dit que cette remise serait impossible, et que, s'il fallait envoyer la liste chez tous les abonnés, les facteurs n'y suffiraient plus.

L'abonné demande ce qu'il serait arrivé s'il avait opéré son versement dans la commune qu'il habite.

L'employé répond qu'en pareil cas, c'est le facteur de la commune qui serait venu apporter cet Annuaire.

Et c'est ainsi que, parce qu'un abonné a voulu éviter les délais de transmission de l'abonnement d'un bureau suburbain au bureau central, on le récompense de sa bonne intention !

Mais cela ne se passa pas tout seul. L'abonné était décidé à pousser les choses très loin : il commença par indiquer sur sa quittance qu'il refusait l'Annuaire ; il prévint l'employé qu'il irait chez un huissier et ferait un procès à l'Administration des Téléphones.

L'employé haussa les épaules et se remit à son travail. A bout d'arguments, l'ami en question dit qu'il était journaliste et qu'il se plaindrait dans son journal. Sur ce, rideau, comme on dit au théâtre ; la pièce était terminée.

Mais, le lendemain matin, au premier courrier, mon camarade recevait à la campagne sa liste des abonnés.

Il lui avait suffi de se dire journaliste pour que l'employé reconnût qu'il avait quelques torts, pour que l'employé eût peur !

Comme les bêtes craignent le fouet, les employés craignent les journaux.

Malheureusement, tout le monde n'est pas journaliste et tout le monde ne peut pas se dire journaliste. Et, comme ceux qui ne sont pas et ne peuvent pas se dire journalistes sont l'immense majorité des Français, on voit à quelles vexations on peut être exposé dès qu'on a affaire à un employé grossier.

\*  
\* \*

Le *New York Herald*, dans sa chronique judiciaire, signale, sous le titre « Erreur dans le service des Téléphones », l'enquête faite par notre Association sur la responsabilité de l'Administration vis-à-vis des erreurs de l'Annuaire. Il rapporte l'opinion autorisée de M<sup>e</sup> Henri Talamon qui conclut, on s'en souvient, à la responsabilité effective.

\*  
\* \*

Le *Journal des Postes* raconte fort spirituellement une visite nocturne faite à Gutenberg. Le contraste est frappant entre le local où se trouve le commis principal et — l'étage supérieur :

Le monumental escalier qui conduit aux étages m'amena à jeter un coup d'œil furtif dans le local où se distribuent les communications interurbaines. Il était minuit. J'y vis deux agents travaillant avec ardeur et particulièrement je me sentis satisfait, car ils « servaient » les grands organes quotidiens. Chacun s'occupait attentivement de la tâche qui lui incombait, les relations par le fil semblaient s'établir avec complaisance et on ressentait l'impression d'un travail méticuleux accompli avec conscience. Au 2<sup>me</sup> étage, une profonde salle s'allongeait sur ma gauche. Le meuble téléphonique la divisait en deux dans ce sens et je me rendis vite compte que les trois agents chargés de desservir « ce côté » se partageaient courageusement le travail d'appel s'effectuant sur une étendue de 75 mètres environ. Je le vis d'ailleurs se déplacer à chaque instant, et les nombreux allo ! j'écoute ! emplissaient seuls la salle. En contournant le meuble le même tableau s'offrit à mes yeux et, près de l'horloge, assis à un bureau couvert de registres et de papiers épars, un personnage à physionomie sévère m'apparut. Le commis principal ! me dis-je effrayé, et vivement je courus à la porte pour grimper au 3<sup>me</sup> étage. L'aspect me parut moins ténébreux, les annonceurs actionnés des sonneries et des fanalons lumineux. Je ne vis qu'un agent affalé sur une chaise et qui ressemblait étrangement à Consul, d'auguste mémoire. L'attitude était la même. Cependant des éclats de voix emplissaient la salle, des expressions ordurières m'arrivaient à l'oreille, des menaces grossières se succédaient, à jet



continu, faisant supposer qu'un pugilat allait certainement advenir. L'adversaire était de l'autre côté du meuble, hors d'atteinte heureusement. C'était le deuxième agent de nuit. J'avais donc trouvé mon étude de mœurs et, désireux de la pousser à fond, je me glissai dans un petit local sur la porte duquel je pus lire : Comptabilité. De ma cachette j'observai. Un allo ! mossieu ! sonore, éclata, comme s'il s'agissait de se faire entendre à une distance considérable, sans l'aide d'appareils sensibles. Je n'entendis pas ce que dit l'abonné, mais je discernai qu'il devait se plaindre de l'attente exagérée subie par lui, car le gros agent, arrondissant la bosse dont la nature l'a gratifié élégamment, répliqua violemment : Non, mossieu, votre annonceur vient de tomber, il n'y a pas cinq minutes que vous sonnez, ce n'est pas vrai !... etc..., etc... Pendant ce colloque assourdissant, d'autres abonnés attendaient impatiemment qu'on voulût bien leur répondre. Les fanaux s'illuminaient nombreux, et le nerveux crépitemment des annonceurs indiquait cloquement l'exaspération des quémandeurs. La bosse s'enflait à mesure que la discussion s'animait et les abonnés sonnaient toujours !... Tout à coup un agent entra en coup de vent. Il venait du 2<sup>me</sup> étage d'où il sonnait depuis 10 minutes pour obtenir un 200 ; les insultes se croisèrent violentes, menaçantes, et, pour éviter une complication, l'agent du 2<sup>me</sup> établit lui-même la communication qu'il réclamait. Il redescendit ensuite à son poste, exaspéré. Les : allo mossieu ! allo Ouagram ! (Wagram) recommencèrent ; puis le travail devint moins pressant. Consul prit son repas. Il s'installa devant de copieux aliments, vida une bouteille de vin blanc et, pendant une heure, je fus réduit à entendre ses mâchoires. Son contentement se manifesta ensuite par des bruits gutturaux accentués comme à plaisir et la digestion s'opéra vigoureusement en do majeur. Puis le corps flasque s'étendit sur un lit de chaises et un grognement formidable m'avertit bientôt que Consul faisait dodo. Je partis, irrité, je gagnai la rue sans encombre, j'entraî dans un café où, pendant un temps que je n'ose apprécier, je sonnai le 3<sup>me</sup> étage de Gutenberg ! J'avais eu soin de choisir un numéro dépendant des groupes desservis par Consul !... pour être sûr de ne pas être servi.

Comme le fait est signalé par les employés eux-mêmes, il ne peut manquer d'être exact. Sonnez ! sonnez ! infortunés abonnés.... Consul ronfle.

\*\*\*

L'Événement, sous une autre forme, signale combien est déplorable l'organisation du service téléphonique de nuit :

L'employé de bureau préposé à la réponse aux abonnés a pour principe premier de répondre quand cela lui convient. Généralement, pour ne pas dire régulièrement, il faut rester de quinze à quarante-cinq minutes, durant lesquelles on tourne éperdument la manivelle pour obtenir, non pas la communication, mais la réponse de l'employé. Le plus souvent l'abonné préfère y renoncer. Si après une bonne demi-heure d'attente la sonnerie brève de l'appareil vous informe que l'employé s'est réveillé enfin, ou a terminé sa partie de piquet, vous vous apprêtez, la joie au cœur, à demander le numéro dont vous avez besoin.

Alors, le plus souvent, un bruit sec se fait entendre, puis plus rien. La communication est coupée, et l'on retombe dans le silence éternel.

Si, par hasard, vous obtenez la communication demandée, n'essayez pas de parler avec la personne qui est au bout du fil. L'employé veille alors au fond de son bureau et pour guérir de l'habitude de téléphoner la nuit, il coupe deux, trois, quatre, dix fois votre communication. Fatigués, vous y renoncez.

N'essayez pas non plus d'exprimer votre mécontentement, car en deux ou trois paroles insolentes, l'employé vous remettrait à votre place.

Que vous êtes naïf, ô ! abonné, de croire que les employés de nuit sont payés pour vous servir !

\*\*\*

Toujours sur le service de nuit, le *Radical* rapporte un fait typique dans son numéro du 1<sup>er</sup> juin :

L'autre nuit, un de nos collaborateurs, qui s'était rendu rue Mont-Louis, où venait de se déclarer un incendie très important, a voulu nous en téléphoner les détails. Il avait obtenu de l'obligeance d'un abonné (n° 901-13) l'autorisation de se servir de son appareil ; mais si le bureau de la Roquette, auquel est relié cet abonné, répondit immédiatement à l'appel de notre collaborateur, il fallut vingt-cinq minutes à l'employé de la Roquette pour décider celui du bureau de Gutenberg à répondre et à donner la communication avec le *Radical*.

Lorsque la communication fut établie, il était trop tard, notre journal venait d'être terminé.

Voilà pourquoi nous n'avons pas, dès hier, donné le compte rendu de ce sinistre ; nous nous en excusons auprès de nos lecteurs.

Nous n'adresserons même pas une réclamation nouvelle à M. Bérard sur la façon scandaleuse dont on se moque des abonnés du téléphone : le public est depuis longtemps fixé sur ce point.

\*\*\*

Il paraît que l'Italie n'aurait rien à nous envier au point de vue du téléphone. C'est le *Giornale d'Italia* qui l'affirme :

— En Italie, on se lamente continuellement sur le service des postes, des télégraphes et des téléphones. Nous croyons que sur ce sujet la presse de tous les partis se trouve parfaitement d'accord.

Il y a une partie du personnel qui a étudié, a voyagé, a observé, et fait tous ses efforts pour mettre les services au niveau des pays les plus avancés. Mais tous ces efforts demeurent paralysés et annulés par une bureaucratie antique et routinière.

Comme en France ! Il n'y a pas un mot à changer.

\*\*\*

La *Presse* de Montréal vient de publier une intéressante interview du docteur Demers, auteur du projet du « Téléphone à 12 piastres », qui fait, en ce moment, beaucoup de bruit au Canada.

— Vous avez lancé là un projet dont on parle beaucoup, le téléphone à \$ 12 pour les cultivateurs.

— En effet, je leur ai dit qu'il y avait possibilité d'exploiter un système téléphonique spécial pour les cultivateurs, en les tenant seulement à 12 piastres par année, et que, pour ce prix, nous pouvions leur donner un service gratuit pour toutes les paroisses de leur comté. La chose est très facile à établir, en réunissant les cultivateurs demeurant dans la même direction, quatre ou six ensemble sur le même fil, quand même ce fil serait étendu à une distance même de trois milles de l'échange.

J'ai dit qu'il y avait possibilité de leur donner le service pour le montant indiqué, en tenant compte que le coût de la ligne, y compris l'installation des instruments, serait environ de \$ 100 et que 4 cultivateurs sur cette ligne donneraient un résultat de \$ 48 et donneraient en sus des recettes additionnelles payées par les cultivateurs voisins, lorsque ceux-ci voudraient se servir du téléphone, ce qui arriverait très fréquemment, vu qu'ils auraient une distance considérable à parcourir pour obtenir ces communications dont ils auront besoin. Vous voyez, d'après le coût de la ligne et le résultat des recettes, une exploitation téléphonique très avantageuse pour la compagnie, en même temps qu'elle répond aux besoins du district rural, qui est ainsi parcouru.

Il est entendu que ces lignes de cultivateurs, d'après le système mentionné, ne pourraient être établies que le long des grandes lignes actuellement construites. Cette grande ligne rapporte déjà les profits nécessaires pour son exploitation, d'une manière avantageuse. Généralement la grande ligne passe dans les régions où les cultivateurs sont le mieux établis et où ils ont le plus besoin de communications faciles. Je crois sincèrement qu'avant qu'il soit longtemps, presque tous les cultivateurs auront chacun un instrument installé à leurs résidences.

Quant aux cultivateurs demeurant sur un autre chemin que celui où passent les grandes lignes, ils sont tous portés à fournir les poteaux qui seraient nécessaires pour l'établissement des lignes dans leur région ; ils pourront alors jouir des mêmes privilèges, avec les mêmes avantages, tant pour eux que pour la compagnie.

— Y a-t-il longtemps que vous avez essayé ce système spécial pour les cultivateurs ?

— Nous avons commencé à en parler sérieusement il y a un an environ, et nous l'avons établi l'automne dernier dans plusieurs paroisses. Le résultat a été plus que satisfaisant. Aussi, sommes-nous actuellement occupés à le continuer.

Nous avons reçu ces jours derniers une cinquantaine de contrats d'abonnements nouveaux venant de cultivateurs.

— Quand vous parlez de cultivateurs, entendez-vous tous les propriétaires des fermes ?

— Les cultivateurs qui jouissent des privilèges de s'abonner à § 12 sont ceux qui ne vendent seulement que les produits de leurs fermes et qui ne s'occupent d'aucun autre négoce.

— Ces demandes vous viennent-elles seulement des endroits où passent actuellement vos lignes ?

— Non, nous avons aussi beaucoup de demandes d'endroits considérablement éloignés de nos lignes actuelles. Même nous avons remarqué que les paroisses nouvelles établies désirent encore plus avoir le téléphone que les vieilles paroisses. On dirait que celles-ci, habituées à l'ancienne routine, désirent moins améliorer leur condition. Ainsi, par exemple, dans une nouvelle paroisse, où il n'y a pas même de curé ni de médecin résidant, et où il n'y a qu'une petite chapelle temporaire, nous avons déjà seize abonnés qui ont le téléphone en opération, bien que cette ligne ne soit ouverte que depuis six mois.

## Tribune des Abonnés

**La suspension momentanée du Contrat d'abonnement. — La validité des Cartes d'Abonnés.**

Paris, le 17 mai 1905.

Monsieur le Président,

En qualité d'adhérent à l'Association, voulez-vous bien me permettre de vous demander le renseignement suivant ?

Un abonné au téléphone, dans le cours de sa deuxième année ou troisième année d'abonnement ou toutes autres subséquentes, peut-il, à un moment donné, demander la suspension dudit abonnement pendant un laps de temps de plusieurs mois, par exemple, un mois minimum et trois mois maximum ?

Cette période est généralement celle des vacances. Avec le système actuel d'abonnement, le particulier ou la personne, quelle qu'elle soit, qui parle au moyen du téléphone cinq ou six fois par jour,

paie aussi cher que l'abonné qui se sert du matin au soir de son téléphone, ce qui est absolument ridicule. Mais enfin passons.

Aussi, ces petits abonnés, si voulez bien me permettre de les appeler ainsi, et je me rangerai presque dans leur nombre, ne pourraient-ils obtenir une sorte de dédommagement par la suspension momentanée du contrat ? Au moment des vacances, bon nombre d'entre eux, désertant leur domicile à Paris pour la campagne, où ils séjournent un, deux, voire trois mois, ne se servent pas, bien entendu, du téléphone, et cependant ils sont obligés de payer.

Ne croyez-vous pas que l'Administration, qui leur occasionne tant d'ennuis, ne devrait pas faire un effort pour satisfaire, sur ce point, un grand nombre de ses abonnés ?

Je suis persuadé, Monsieur le Président, que vous serez absolument de mon avis, et les petits abonnés seront certainement heureux d'un résultat que l'Association ne peut manquer d'obtenir, grâce à vos démarches et à votre influence.

Veuillez bien agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

LE DIRECTEUR DU CONTENTIEUX CIVIL  
ET COMMERCIAL,

11, rue Lévis.

L'idée est ingénieuse. Malheureusement, il est certain que l'Administration n'accepterait pas cette combinaison.

C'est précisément pour parer aux inconvénients signalés par notre correspondant, que nous réclamons le tarif so-faitaire gradué, avec maximum de 400 francs, qui, sans surcharger personne, dégrèvera les petits abonnés, véritablement exploités avec le régime actuel.

\*  
\* \*

Paris, le 12 mai 1905.

Monsieur le Président de l'Association  
des Abonnés du Téléphone,  
47, rue des Mathurins,

Je me permets, à titre de membre de l'Association, de vous soumettre la proposition suivante.

Ne pourriez-vous obtenir que la validité des cartes d'Abonnés au téléphone soit étendue, et que cette carte soit également valable *extra muros*, comme à Paris ?

Ainsi, me trouvant à Versailles, par exemple, dont la taxe est de 0 fr. 25, ne pourrais-je, sur présentation de ma carte, obtenir la communication pour Paris pour 0 fr. 10, ma carte valant par elle-même 0 fr. 15 ?

Si, au contraire, étant à Paris et n'ayant pas versé de provision, je vais dans un bureau téléphoner à Versailles, je dois payer 0 fr. 25, et pourtant, ma carte a une valeur de 0 fr. 15, puisque si je téléphone à Sèvres, cela ne me coûtera rien.

Il me semble que cela ne compliquerait nulle-

ment le service; car, au lieu de marquer, en face du numéro demandé, la somme perçue, l'employé aurait simplement à indiquer, à la suite, le numéro de la carte et à faire signer.

Je sais bien que la somme de 0 fr. 15 est insignifiante, mais, d'abord, répétée plusieurs fois, elle finit par prendre de l'importance, et ensuite, ne vaut-il pas mieux que ces 0 fr. 15 soient dans a poche du malheureux abonné plutôt que dans celle bien garnie de l'Ad-mi-nis-trâât-i-on?

Veuillez agréer, etc...

AUBÉ.

\*  
\* \*

Ivry-Port, le 25 mai 1905.

Monsieur le Président  
de l'Association des Abonnés au Téléphone,  
PARIS

Nouvelle chinoiserie à ajouter à la collection : abonnés au réseau de Paris nous devons verser une provision pour pouvoir communiquer hors réseau et envoyer des messages téléphonés.

Au 30 avril 1904 notre provision restait à 16 fr. 25

Au 30 avril 1905 il reste encore..... 5 25

Cela vous donne une idée de notre con-

sommation qui a été, en un an, de ..... 11 fr. »

Les 5 fr. 25 restant nous permettent donc de supposer encore cinq ou six mois de tranquillité. Pas du tout. Tout en nous prévenant que nous avons encore à notre crédit 5 fr. 25 on nous avise que nous ne pourrions plus échanger de communications taxées avant d'avoir versé 44 fr. 75 pour ramener la provision normale à 50 francs.

Ainsi, voilà un fournisseur qu'on paye d'avance sans savoir même si on aura besoin de sa marchandise et qui exige encore davantage. Vous représentez-vous le Crédit Lyonnais, ou autre refusant le paiement d'un chèque de 50 francs parce que le tireur n'a que 500 francs à son crédit, la proposition est la même; ce qu'on se dépêcherait d'aller à côté porter sa confiance et son argent, malheureusement ici on ne peut pas aller à côté, sans quoi...

Recevez, Monsieur, nos empressées salutations.

SAINT-CRIC et DEBRAY.

\*  
\* \*

Paris, le 2 juin 1905.

Monsieur le Président de l'Association  
des abonnés au Téléphone,

Comme suite à ma dernière réclamation, on m'a avisé, par téléphone, que la demoiselle en cause avait été punie. Un point, c'est tout. Il faut savoir se contenter de peu, aussi n'en parlons plus!

Je voudrais vous parler aujourd'hui de l'annuaire des départements.

Je me suis renseigné cet après-midi et j'ai cru faire un rêve.

L'annuaire sera prêt, paraît-il, pour le mois de

juillet. J'ai cru un moment que, pour une fois en France, on serait en avance et que ce serait l'annuaire pour 1906, mais il paraît que non, c'est pour l'année 1905. Heureusement qu'on nous le promet pour juillet, nous l'aurons peut-être en décembre.

J'ai demandé aussi, si en prenant les suppléments on pourrait connaître les noms des abonnés actuels non inscrits sur l'annuaire 1904. Il paraît, me fut-il répondu, qu'il n'en paraît plus depuis novembre et qu'il n'en paraîtra qu'après l'apparition de l'annuaire 1905.

De telle sorte que depuis novembre 1904 il y a des abonnés nouveaux qu'il est impossible de connaître.

Le représentant de la maison Oberthür a eu, en terminant notre entretien, une bienveillante attention. Il m'a conseillé d'attendre.

Est-ce qu'il ne serait pas possible d'attendre aussi pour passer à la Caisse?

Ne trouverons-nous donc pas un moyen pour qu'on se moque un peu moins de nous?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

J. BRILOTT,  
40, rue de la Verrerie.

## PRIME absolument gratuite

OFFERTE AUX ADHÉRENTS

La carte d'identité, dont la création a été décidée il y a quelque temps par le Conseil d'administration, va être adressée, presque en même temps que notre *Bulletin*, à tous ceux de nos adhérents que ne l'auraient pas encore reçue.

Cette carte d'identité, qui leur sera très utile, comporte un emplacement réservé à la photographie du titulaire.

Par suite d'un accord intervenu entre l'un des plus habiles photographes de Paris,

**M. ANTHONY'S, 44, rue Pasquier**  
(GARE SAINT-LAZARE)

et l'Association. Nous pouvons offrir *gracieusement* à tous les adhérents, la photographie qui doit être apposée sur cette carte.

Se présenter muni de la carte d'identité, à la

PHOTOGRAPHIE D'ART

**ANTHONY'S**

**44, Rue Pasquier (En face la Cour de Rome)**

GARE SAINT-LAZARE

**Téléphone 322.85**

Le Gérant : F. SEGOND.

Imp. Bourse de Comm. (Bivort), 33, r. J.-J.-Rousseau, Paris.